



Le CDI est un lieu d'apprentissage et de lecture ouvert à tous dans le collège.

De manière générale le CDI est ouvert tous les jours de 9 heures à 16h30 (sauf le mercredi).

Le CDI est parfois fermé aux élèves en permanence car le professeur documentaliste est aussi un professeur qui enseigne la recherche de l'information (sur les ouvrages, sur Internet...) et l'Éducation aux Médias.

La règle est simple : quand la porte est ouverte, le CDI est ouvert pour les élèves !

Je vous attends très nombreux !

Votre professeure documentaliste, Fabienne PETIT-JEAN